

RAPPORT DE VÉRIFICATION



TARVEL
90 RUE ANDRE CITROEN
CS60009
69747 GENAS CEDEX

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements			Nombre de mises à l'arrêt préconisées
	total	avec observations	non vérifiés	
Appareil de levage	6	4	0	0
Machine	1	1	0	0

Adresse d'intervention :
TARVEL
ZONE ARTISANALE DU QUESCHE
71380 ALLEROT

Mission réalisée le 14/02/19
Accompagnateur : divers personnels sur place

N° d'affaire : 1707303F0000053/25000
Désignation : TARVEL 71380 ALLEROT
N° intervention : 920Y0190100000000616
Date du rapport : 17/02/2019 - Référence du rapport : 920Y0/19/528

Référence site : TARVEL 71380 ALLEROT

 Présence d'observation(s)

1.0.0.1 - EDT285831

Agence Équipements Chalon-sur-Saône

Pôle Équipements Centre BFC - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 7 rue de la Guerlande - 71880 CHATENOY LE ROYAL
Tél. : 03 85 93 10 19 - Fax : 03 85 93 17 02

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M LEVITTE Philippe
Nombre de pages : 17

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emplacement	Date de visite	Nb Obs	Non vérifiée	Page
Appareil de levage	Bras de manutention de bennes amovibles	GUIMA	AY 132 MC 71 // CA107		14/02/19	0		3
Appareil de levage	Bras de manutention de bennes amovibles	MARREL	BW 867 FA 69 // CA105		14/02/19	0		5
Appareil de levage	Bras de manutention de bennes amovibles	PALFINGER	CV 267 DE 69 // CA146		14/02/19	1		7
Appareil de levage	Chariot élévateur	DAEWOO	TR087		14/02/19	4		9
Appareil de levage	Elévateur de véhicule léger	UNIC	AT005		14/02/19	7		11
Appareil de levage	Grue de chargement	PALFINGER	BS 311 LL 69 // CA119		14/02/19	6		13
Machine	Machine non soumise	John deere	TR156		14/02/19	2		15

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de Personnel sur place.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DES EQUIPEMENTS

1. APPAREIL DE LEVAGE (BRAS DE MANUTENTION DE BENNES AMOVIBLES/GUIMA/N° 001 122 773/AY 132 MC 71/CA107)

1.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Bras de manutention de bennes amovibles
Constructeur / Marque	GUIMA
Type	BG5
Numéro de série	N° 001 122 773
N° immatriculation véhicule	AY 132 MC 71
N° ou repère client	CA107
QR Code:	
Année de fabrication	2000
Marquage	CE

1.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Sans stabilisateur
Equipement de préhension ou de support de charge	Crochet sans linguet de sécurité
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	4735 kg

1.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut par mise en butée vérin
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Porte de cabine de commande fermant à clé
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Sonore et lumineux

1.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptés à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification

1.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	4700 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Benne en bascule

1.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

2. APPAREIL DE LEVAGE (BRAS DE MANUTENTION DE BENNES AMOVIBLES/MARREL/ N° 103 670/BW 867 FA 69/CA105)

2.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Bras de manutention de bennes amovibles
Constructeur / Marque	MARREL
Type	AL 7500
Numéro de série	N° 103 670
N° immatriculation véhicule	BW 867 FA 69
N° ou repère client	CA105
QR Code:	
Année de fabrication	2000
Marquage	CE

2.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Sans stabilisateur
Equipement de préhension ou de support de charge	Crochet sans linguet de sécurité
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	4600 kg

2.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut par mise en butée vérin
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Porte de cabine de commande fermant à clé
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Sonore et lumineux

2.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptés à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification

2.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	4600 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Benne en bascule

2.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

3. APPAREIL DE LEVAGE (BRAS DE MANUTENTION DE BENNES AMOVIBLES/ PALFINGER/N° 100 159 750/CV 267 DE 69/CA146)

3.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Bras de manutention de bennes amovibles
Constructeur / Marque	PALFINGER
Type	T13
Numéro de série	N° 100 159 750
N° immatriculation véhicule	CV 267 DE 69
N° ou repère client	CA146
QR Code:	
Année de fabrication	2000
Marquage	CE

3.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Sans stabilisateur
Equipement de préhension ou de support de charge	Crochet sans linguet de sécurité
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	13 t déclassé à 8485 kg

3.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut par mise en butée vérin
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Porte de cabine de commande fermant à clé
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Sonore et lumineux

3.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptés à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification

3.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	8500 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Benne en bascule

3.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Affichages - Consignes - Documents / Affichage capacité(s) - Tableau des charges	L'affichage de la CMU n'est plus présent sur l'appareil. Remettre en place l'affichage de la CMU.	1

4. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR/DAEWOO/N° 90 - 00307/TR087)

4.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur
Constructeur / Marque	DAEWOO
Type	D25S - 3
Numéro de série	N° 90 - 00307
N° ou repère client	TR087
QR Code:	
Année de fabrication	1998
Marquage	CE

4.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	3,8
Configuration	Conducteur porté (assis)
Source d'énergie	Thermique
Équipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL) + bras de fourche
Suspentes	2 chaînes à maille jointive 4X4 Pas:19,06 mm -->vérin central 2 chaînes à maille jointive 4X4 Pas:19,06 mm --> vérins latéraux
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	2500 kg pour une hauteur de 3,8 m et centre de gravité de 0,5 m 2270 kg pour une hauteur de 3,8 m et centre de gravité de 0,6 m

4.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut par mise en butée vérin
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à clé amovible
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Lumineux (feux à éclats)

4.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition insuffisants. La vérification est incomplète : voir observation
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Absentes de charges, charges insuffisantes ou absence de moyens de manutention des charges. La vérification est incomplète : voir observation

Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptés à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification

4.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1500 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Pour centre de gravité de 0,6 m

4.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Conditions d'exécution des vérifications / Document(s) nécessaire(s) à la vérification	La déclaration de conformité de l'équipement de travail n'a pas été présentée. Réclamer ce document à votre fournisseur ou au constructeur. En cas de difficultés pour l'obtenir et/ou de doutes sur la conformité de l'équipement de travail, nous vous préconisons d'effectuer ou de faire effectuer une vérification de sa conformité.	2
Conditions d'exécution des vérifications / Document(s) nécessaire(s) à la vérification	La notice d'instructions n'a pas été présentée, certains dispositifs de sécurité spécifiques ont pu ne pas être vérifiés. Compléter si nécessaire, la vérification en fonction des informations éventuelles de la notice d'instructions sur la présence et les modalités de test de dispositifs de sécurité qui auraient pu ne pas être vérifiés.	3
Conditions d'exécution des vérifications / Mise à disposition des charges suffisantes, des moyens utiles à leur manutention, durant le temps nécessaire pour effectuer les essais réglementaires	La charge mise à disposition est insuffisante pour effectuer de manière efficace les essais de fonctionnement des dispositifs d'arrêt et de maintien de la charge : la vérification est incomplète. Le chef d'établissement doit effectuer ou faire effectuer les essais complémentaires et nécessaires à la vérification des systèmes d'arrêt et de maintien de la charge, ou mettre en place les mesures organisationnelles limitant l'usage de l'appareil à une capacité inférieure ou égale à la masse des charges mises en œuvre lors de la vérification.	4
Energie hydraulique / Canalisations (souples, rigides)	Fuite aux raccords rapides de l'alimentation général du TDL (vers mat coté droit) y remédier	5

5. APPAREIL DE LEVAGE (ELÉVATEUR DE VÉHICULE LÉGER/UNIC/N°15827/AT005)

5.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Elévateur de véhicule léger
Constructeur / Marque	UNIC
Type	CM3
Numéro de série	N°15827
N° ou repère client	AT005

5.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Electrohydraulique mobile
Equipement de préhension ou de support de charge	Plateforme adaptée sur les bras de fourche
Suspentes	2 chaînes à maille jointive pas:36mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	3000 Kg

5.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Détecteur de mou de suspente et système parachute associé	Avec système d'arrêt mécanique automatique
Maintien à l'arrêt de la charge (visualisation)	Système à enclenchement automatique, à crochets/taquets et alvéoles ou butées

5.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	12
Périodicité retenue par le client (mois)	12
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition insuffisants. La vérification est incomplète : voir observation
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Absentes de charges, charges insuffisantes ou absence de moyens de manutention des charges. La vérification est incomplète : voir observation
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptés à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification

5.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200 Kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Réparti sur la plateforme

5.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Éléments vérifiés	Observations	N°
Conditions d'exécution des vérifications / Document(s) nécessaire(s) à la vérification	Le rapport de vérification avant mise en service ne nous a pas été présenté. Assurez vous que vous possédez ce rapport.	6
Conditions d'exécution des vérifications / Document(s) nécessaire(s) à la vérification	La notice d'instructions n'a pas été présentée, certains dispositifs de sécurité spécifiques ont pu ne pas être vérifiés. Compléter si nécessaire, la vérification en fonction des informations éventuelles de la notice d'instructions sur la présence et les modalités de test de dispositifs de sécurité qui auraient pu ne pas être vérifiés.	7
Conditions d'exécution des vérifications / Mise à disposition des charges suffisantes, des moyens utiles à leur manutention, durant le temps nécessaire pour effectuer les essais réglementaires	La charge mise à disposition est insuffisante pour effectuer de manière efficace les essais de fonctionnement des dispositifs d'arrêt et de maintien de la charge : la vérification est incomplète. Le chef d'établissement doit effectuer ou faire effectuer les essais complémentaires et nécessaires à la vérification des systèmes d'arrêt et de maintien de la charge, ou mettre en place les mesures organisationnelles limitant l'usage de l'appareil à une capacité inférieure ou égale à la masse des charges mises en œuvre lors de la vérification.	8
Châssis - Ossature - Structure - Porteur / Chariot - Galets - Guidage - Glissières	Un galet de guidage est manquant de chaque côté. Remettre en place le galet de guidage qui est manquant.	9
Energie électrique / Dispositif de séparation	Absence de dispositif de sectionnement. Remettre en place un dispositif de sectionnement sur l'appareil.	10
Energie hydraulique / Équipements (pompe, distributeurs, vérins, moteurs,...)	Fuite au niveau du joint du verin central y remédier	11
Affichages - Consignes - Documents / Affichage capacité(s) - Tableau des charges	Le tableau des charges en place sur l'appareil ne correspond pas à la configuration présentée. (Avec le poids de la plateforme supplémentaire.) Afficher le tableau des charges adapté à la configuration de l'appareil.	12

6. APPAREIL DE LEVAGE (GRUE DE CHARGEMENT/PALFINGER/N° 0910800/BS 311 LL 69/CA119)

6.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Grue de chargement
Constructeur / Marque	PALFINGER
Type	PK10000
Numéro de série	N° 0910800
N° immatriculation véhicule	BS 311 LL 69
N° ou repère client	CA119
QR Code:	
Année de fabrication	2003
Marquage	CE

6.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Arrière de cabine de porteur routier
Equipement de préhension ou de support de charge	Crochet motorisé
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	2080 kg pour une portée de 4,4 m 1490 kg pour une portée de 6,1 m 1120 kg pour une portée de 8 m

6.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut par mise en butée vérin
Surveillance des efforts générés par la charge	Indicateur et limiteur de moment/capacité
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Dispositif de blocage des stabilisateurs et/ou de leur extension en position « route »	Verrouillage hydraulique

6.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition insuffisants. La vérification est incomplète : voir observation
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Absentes de charges, charges insuffisantes ou absence de moyens de manutention des charges. La vérification est incomplète : voir observation
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptés à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification

Moyens d'accès présents adaptés à la vérification

6.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	800 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Pour une portée de 8 m


6.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Conditions d'exécution des vérifications / Document(s) nécessaire(s) à la vérification	La déclaration de conformité de l'équipement de travail n'a pas été présentée. Réclamer ce document à votre fournisseur ou au constructeur. En cas de difficultés pour l'obtenir et/ou de doutes sur la conformité de l'équipement de travail, nous vous préconisons d'effectuer ou de faire effectuer une vérification de sa conformité.	13
Conditions d'exécution des vérifications / Document(s) nécessaire(s) à la vérification	La notice d'instructions n'a pas été présentée, certains dispositifs de sécurité spécifiques ont pu ne pas être vérifiés. Compléter si nécessaire, la vérification en fonction des informations éventuelles de la notice d'instructions sur la présence et les modalités de test de dispositifs de sécurité qui auraient pu ne pas être vérifiés.	14
Conditions d'exécution des vérifications / Document(s) nécessaire(s) à la vérification	Le rapport de vérification avant mise en service ne nous a pas été présenté. Assurez vous que vous possédez ce rapport.	15
Conditions d'exécution des vérifications / Mise à disposition des charges suffisantes, des moyens utiles à leur manutention, durant le temps nécessaire pour effectuer les essais réglementaires	La charge mise à disposition est insuffisante pour effectuer de manière efficace les essais de fonctionnement des dispositifs d'arrêt et de maintien de la charge : la vérification est incomplète. Le chef d'établissement doit effectuer ou faire effectuer les essais complémentaires et nécessaires à la vérification des systèmes d'arrêt et de maintien de la charge, ou mettre en place les mesures organisationnelles limitant l'usage de l'appareil à une capacité inférieure ou égale à la masse des charges mises en œuvre lors de la vérification.	16
Châssis - Ossature - Structure - Porteur / Assemblages - Liaisons - Fixations	Un assemblage écrou/boulon est desserré. (coté arrière gauche) Resserrer les fixations en tenant compte des éventuelles préconisations du fabricant dans la notice d'instructions de l'appareil.	17
Energie hydraulique / Équipements (pompe, distributeurs, vérins, moteurs,...)	Présence d'une fuite hydraulique sur le distributeur. (Sortie stabilisateur.) Enrayer la fuite hydraulique sur le distributeur.	18

7. MACHINE (MACHINE NON SOUMISE/JOHN DEERE/LV0955D141079/TR156)

7.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Machine non soumise
Constructeur / Marque	John deere
Type	955A
Numéro de série	LV0955D141079
N° ou repère client	TR156
QR Code:	
Année de fabrication	1990

7.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Energies mises en oeuvre	Thermique
Nombre de postes de travail lors de la vérification	1
Nombre de postes de travail disponibles	1

7.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Dispositif limitant l'utilisation	Clé
Frein de parking	Oui
Signalisation routière	Oui
Eclairage de la zone de travail	Oui

7.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Article 3 de l'arrêté du 05/03/1933 (modifié) retenu contractuellement
Périodicité retenue par le client (mois)	12
Conditions de réalisation de la vérification	Machine hors service, aucun essai de fonctionnement réalisé
Modes de fonctionnement lors de la vérification	aucun

7.5. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Etat de l'équipement électrique / Equipements électriques	Revoir signalisation feux cassé....	19
Etat de l'équipement hydraulique / Equipements hydrauliques	Le circuit hydraulique présente des traces de fuites. Remédier aux fuites hydrauliques.	20

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

Accès installés à demeure	Equipement hydraulique
• Accès au(x) poste(s) de conduite	• Equipements hydrauliques
• Accès au(x) support(s) de l'appareil	• Liaisons et raccordements
• Autres accès pour entretien, vérification	• Niveaux - Pression
Chemin de roulement - Supports	• Filtres
• Voie de roulement, rails	Equipement pneumatique
• Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations	• Equipements pneumatiques
• Assise, scellement, appuis	• Liaisons et raccordements
• Butoirs, amortisseurs	• Pression
• Ancrages, amarrage, haubanage	• Filtres - Echappements
• Mise à la terre de la voie	Equipement thermique
Châssis - Ossature - Structure - Porteur	• Moteur
• Assemblages, liaisons, fixations	• Réservoir de carburant – Bouteille de gaz
• Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts	• Protection des éléments mobiles du moteur
• Mât(s), flèche, contre flèche	• Protection contre les brûlures (échappement, ...)
• Plaques de dérive	Poste(s) de conduite
• Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...)	• Implantation
• Chasse-objets ou dispositif équivalent	• Constitution, fixations, plancher
• Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien	• Protection contre les chutes de hauteur
• Lests ou contrepoids	• Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...)
Mécanismes	• Protection contre les risques mécaniques
• Groupes motoréducteurs	• Plate-forme rabattable
• Treuil	• Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
• Systèmes vis/écrou	• Extincteur en cabine ou sur l'appareil
• Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne	• Siège et ceinture de sécurité
• Système à ciseau(x)	• Chauffage - Éclairage
• Autres organes de transmission et d'accouplements	• Condamnation d'accès (clé, code)
• Freins des mouvements concourant au levage	Organes de service
• Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation	• Organe de mise en marche
• Autres freins (2)	• Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence
• Organes mobiles de transmission et leurs protections	• Organe de commande à action maintenue
• Mécanisme de réglage d'assiette	• Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées
Suspentes - Tambours - Poulies	• Poste de dépannage ou de sauvetage
• Câbles – Chaînes – Sangles	• Commandes à distance
• Attaches – Points fixes – Boîte à coin	• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
• Tambours – Poulies – Tourteaux	Dispositifs d'alerte et de signalisation
Dispositifs de préhension et support de charge	• Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...)
• Moufle – Crochet – Linguet de sécurité	• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
• Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin	Affichage et consignes
• Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)	• Affichage de la charge maximale utile (CMU)
• Dispositif lié à la défaillance d'énergie	• Tableau des charges - Abaques
• Support de charge	• Avertissements - Consignes
• Habitacle, panier, nacelle	Dispositifs de sécurité
• Autres dispositifs de préhension	• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2)
Equipement électrique	Gestion des sources d'énergies
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...)	• Dispositifs de séparation / dissipation
• Equipements électriques	Eclairage incorporé à l'appareil
• Liaisons et raccordements	• Eclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière
• Interconnexion des masses métalliques	

Machines et autres équipements de travail

Etat général	Equipement hydraulique
• Zone de travail et de circulation	• Equipements hydrauliques

• Moyens d'accès aménagés
• Stabilité / Fixation au sol
• Eléments constitutifs et matériaux
• Propreté / Fuites
• Eclairage
Poste de conduite
• Eléments constitutifs
• Cabine
• FOPS - ROPS
• Siège
• Dispositif de retenu sur le siège
Organes de service
• Organe de mise en marche
• Organe d'arrêt général et d'arrêt au poste de travail
• Organe(s) d'arrêt d'urgence
• Dispositif limitant l'utilisation
• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
Dispositifs d'alerte et de signalisation
• Dispositifs de signalisation (Voyants, afficheurs, ...)
• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
• Indications relatives aux modifications des conditions de fonctionnement
• Indications relatives au sens de rotation et à la vitesse de fonctionnement
• Avertissements / consignes
Eléments mécaniques
• Eléments mobiles
• Réglage des fins de course
• Embrayage / Freins
• Boîte à cames
• Fixation de l'outil / équipement interchangeable
Equipement électrique
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtier, ...)
• Equipements électriques
• Liaisons et raccordements
• Interconnexion des masses métalliques

• Liaisons et raccordements
• Niveaux / Pression
• Filtres
Equipement pneumatique
• Equipements pneumatiques
• Liaisons et raccordements
• Pression
• Filtres / Echappements
Protecteurs
• Outil noyé
• Protecteurs fixes
• Protecteurs mobiles / dispositif de verrouillage
• Protecteurs mobiles / dispositif d'interverrouillage
• Protecteurs réglables
Dispositifs de protection
• Barre, bord ou câble sensible, tapis sensible
• Cellule, barrage immatériel, scrutateur laser
• Commande bi-manuelle
• Pédale
• Autre dispositif de protection (2)
Dispositifs de sécurité spécifiques
• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque machine (2)
Gestion des sources d'énergies
• Dispositifs de séparation / dissipation
Equipements relatifs à la mobilité
• Eléments de liaison au sol : roues, pneumatiques, chenilles, ...
• Direction (volant, pédale, ...)
• Réservoir de carburant
• Echappement
• Batterie
• Frein de service, de secours et de parking
• Sécurité de présence du conducteur
• Signalisation asservie au recul de l'équipement
• Signalisation routière

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.